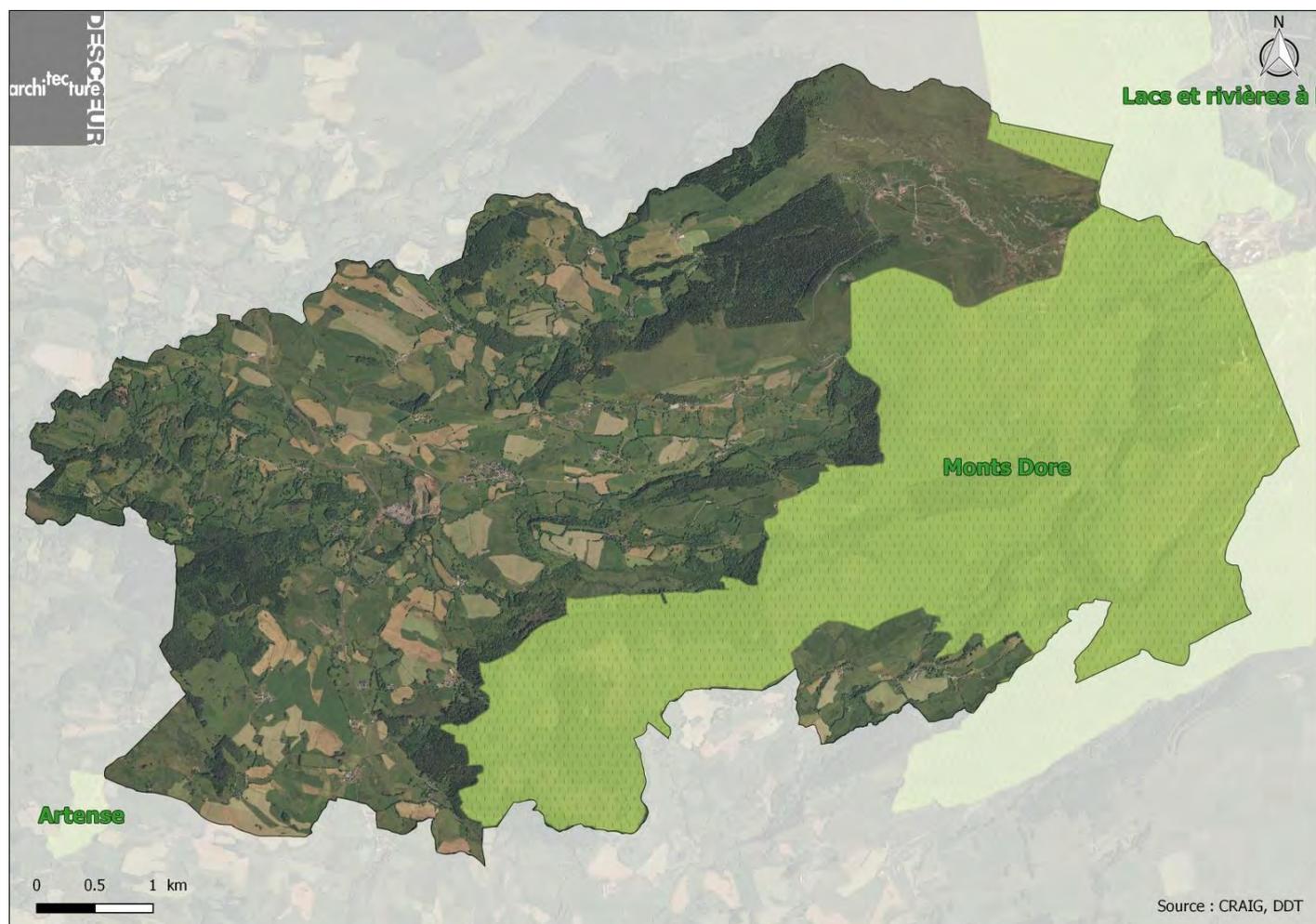


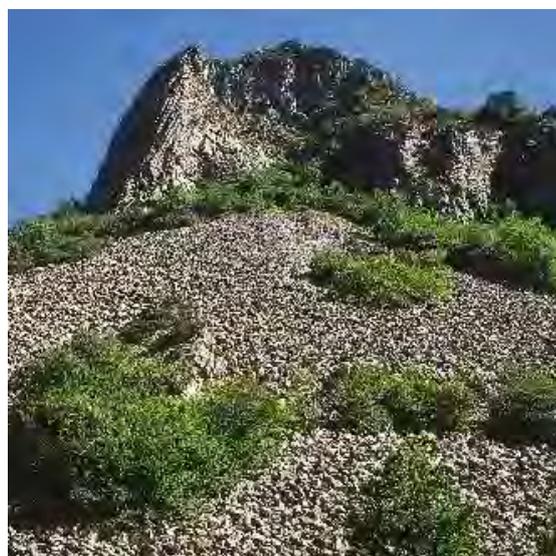
Natura 2000 – ZCS Monts Dore

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992. Sa création contribuera en outre à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique adoptée au « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro en juin 1992.



Le site des monts Dore s'étend autour du puy de Sancy, le point culminant du Massif central (1886 m). Il s'étale sur environ 6500 ha, à une altitude supérieure à 1050 m. Trois grandes vallées creusées par l'érosion et les glaciers rayonnent autour des crêtes : la haute vallée de la Dordogne, la Vallée de Chaudefour et la Vallée de la Fontaine salée, classées en Réserves Naturelles. Le site englobe aussi l'ensemble remarquable du lac de Guéry et des roches Tuilières et Sanadoire.

Les principaux habitats sont les landes et les prairies d'altitude, les tourbières, les pentes rocheuses, les éboulis et les forêts de hêtres. Les deux principales activités exercées sur le site sont l'élevage extensif ou transhumance de bovins et d'ovins et le tourisme hivernal (sports d'hiver) et estival (randonnée).





Hypne vernissée.

(Communes concernées)

Nom de la commune	Superficie (ha)
BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	46
CHAMBON-SUR-LAC	1802
CHASTREIX	1477
LA BOURBOULE	1
LA TOUR-D'AUVERGNE	200
MONT-DORE	1274
MURAT-LE-QUAIRE	227
MUROL	65
ORCIVAL	216
PERPEZAT	197
PICHERANDE	337
ROCHEFORT-MONTAGNE	56
SAINTE-DONAT	0,2
SAULZET-LE-FROID	525
Surface totale	6424 ha

HABITATS ET ESPÈCES

• Habitats naturels d'intérêt communautaire	
- Formations herbeuses à Nard Prioritaire	6230
- Tourbières hautes actives Prioritaire	7110
- Landes sèches européennes	4030
- Landes subalpines et alpines	4060
- Fourrés de saules subarctiques	4080
- Formations montagnardes à genêt purgatif	5120
- Formations à genévriers sur landes ou pelouses calcaires	5130
- Prairies à Molinie	6410
- Mégaphorbiaies eutrophes	6430
- Prairies de fauche de montagne	6520
- Tourbières de transition et tremblants	7140

- Eboulis siliceux de l'étage montagnard	8110
- Pentes Rocheuses siliceuses	8220
- Pelouses pionnières sur dômes rocheux	8230
- Hêtraies acidiphiles atlantiques à Houx	9120
- Hêtraie subalpine et érable	9140

• **Espèces animales d'intérêt communautaire**

- Damier de la Succise (papillon)
- Cuivré de la Bistorte (papillon)

• **Espèces végétales d'intérêt communautaire**

- Hypne vernissée (mousse)
- Buxbaumie verte (mousse)

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

• Une agriculture traditionnelle

Le maintien d'un pâturage extensif dans les "estives" est le meilleur moyen de préserver les landes sèches et les landes alpines. De même que la poursuite d'un mode d'exploitation traditionnel doit être maintenue dans les prairies de fauche et dans l'entretien des hêtraies.

L'utilisation du feu courant est à proscrire dans les tourbières et les formations à genêt sur les lignes de crêtes.



© C. BOUCHARDY

Troupeau de salers à l'estive.



Le val d'Enfer.

© C. BOUCHARDY



Végétation des bords de ruisseaux.

© C. BOUCHARDY

• Des milieux fragiles

Si les formations à genêt purgatif sont utiles au niveau des croupes en maintenant un terrain peu profond et facilement érodable, il faut malgré tout en limiter l'extension qui pourrait envahir d'autres habitats intéressants. La préservation des tourbières passe par l'absence de drainage et de modification du régime des eaux. Le pâturage doit être suffisamment léger pour ne pas modifier la composition floristique.

Le col de Diane en hiver.



© C. BOUCHARDY

• Un tourisme intégré et respectueux

La pratique de la randonnée pédestre, équestre ou à VTT et celle du ski doivent être canalisées en évitant les secteurs fragiles tels que les formations herbeuses à nard et en contrôlant la dispersion dans les landes d'altitude.

Il est nécessaire de réhabiliter les chemins dégradés par un piétinement important et de revégétaliser les portions dénudées et érodées. La création de voies d'escalade nouvelles doit être contrôlée afin de protéger la flore des pentes rocheuses.